

COMMUNIQUE N° 10

Le CNDD dénonce, une fois de plus, le génocide que l'Armée Monoethnique Tutsi continue à perpétrer contre les populations hutu dans une indifférence internationale qui n'a d'égale que le génocide contre les hutu du Burundi en 1972.

La précédente fois quand le CNDD a dénoncé ce génocide remonte au 15 décembre 1994 au cours de ma conférence de presse à Buxelles. Mais la communauté internationale préfère faire la sourde oreille comme en 1972. Elle ne veut entendre que le génocide au Rwanda. Deux poids, deux mesures. Cependant, le CNDD remercie la Wallonie et la Libre Belgique, deux journaux belges qui ont fait écho de ce cris d'alarme lancé au cours de cette conférence.

Pourtant, les faits récents et en cours devraient attirer la compassion de la Communauté Internationale. En effet, 503 Hutu, essentiellement des enfants, des vieillards et des femmes ont été lâchement massacrés à la fin de ce mois de mars dans la commune de GASORWE, province MUYINGA. La même armée, la gendarmerie et les milices tutsi ont massacré plus d'un millier de Hutu dans le quartier musulman de Buyenzi le 26 mars, une centaine dans le quartier de Bwiza dès le 20 mars, et une dizaine dans celui de Kanyosha. La différence en nombre entre l'hécatombe de Buyenzi et les victimes de Bwiza ainsi que Kanyosha, réside dans l'absence des FDD à Buyenzi qui auraient pu organiser la protection et la résistance populaire.

Ces massacres ont fait suite au message du Premier Ministre, Antoine NDUWAYO le 20 mars 1995, invitant l'Armée Monoethnique Tutsi à "réprimer sans pitié tout civil soupçonné de port d'arme" dans le cadre de ce qu'il appelle "désarmement".

Dans la pratique, M. NDUWAYO, une marionnette de l'ex-dictateur Jean Baptiste BAGAZA, fait désarmer les hutu pour armer les milices tutsi. Un désarmement qui rapporte rarement des armes à feu et fréquemment des dizaines ou des centaines ou des milliers de cadavres de Hutu.

Après ce mot d'ordre de ce premier ministre connu pour avoir tué de ses propres mains en 1972, ailleurs d'autres têtes hutu sont tombées. A savoir : 39 morts à Muhanga (province Kayanza) au début de ce mois d'avril selon la Radio

Nationale; 37 morts à Nyabikere (province Karuzi) au début de ce même mois selon la même radio.

Ces derniers chiffres provenant de la Radio Nationale contrôlée par l'Armée Rebelle à la Démocratie sont à multiplier par 10 car la presse gouvernementale minimise toujours les forfaits de l'armée. Citons comme exemple le cas de Buyenzi : la radio en question avait cité une centaine au lieu de plus de 1000. Relayant la version du Colonel DARADANGWA la radio gouvernementale a rendu publique une vingtaine de morts à Gasorwe au lieu de 503. Comme lors du génocide de 1972, le gouvernement reconnaissait 100 000 morts au lieu de plus de 300 000 selon la presse internationale, plus de 500 000 selon d'autres sources comme le tutsi Boniface KIRARANGANYA.

Voilà pourquoi, le CNDD met en garde la Communauté Internationale contre le mensonge institutionnalisé dans l'Etat Tutsi dont l'Armée Monoethique Tutsi demeure le fer de lance de la tyrannie qui sévit depuis cinq siècle au Burundi. Faut-il rappeler les mensonges grossières du sinistre Arthémon Simbananiye ministre Plénipotentiel du Plan, de la Justice et des Relations Extérieures lors du génocide de 1972 ?

Le CNDD remercie M. Robert KRUEGER Ambassadeur des Etats Unies au Burundi qui a brisé le mur du mensonge en se rendant sur les lieux du crime et qui pour la deuxième fois a dénoncé un massacre odieux. Celui de Kayanza d'abord (70 cadavres d'enfants, femmes et vieillards) et tout récemment celui de Gasorwe bravant les menaces de mort de l'armée et des milices tutsi.

Le CNDD demande donc que la Communauté Internationale s'investissent pour mettre fin aux crimes contre l'humanité qui sévissent au Burundi depuis 1965 avec les paroxysmes de 1965, 72, 88, 93, 94 et 95.

A ce propos, alors que la même communauté investit beaucoup de moyens financiers pour identifier les criminels rwandais afin de les citer en justice, elle ne bouge pas d'un iota pour traduire au Tribunal International les criminels burundais connus sur le plan national et international notamment les assassins de Son Excellence le Président feu NDADAYE et ses proches collaborateurs.

Comme en 1972, certains pays ne veulent pas reconnaître l'existence d'un génocide au Burundi. En fait, plusieurs gouvernements de ce monde évitent de qualifier de génocide le drame burundais pour ne pas être conséquent avec leurs propres lois et leurs engagements internationaux qui prévoient certaines mesures en de telles circonstances. C'est donc un manquement délibéré.

Pour le C.N.D.D,

Jérôme NDIHO
Porte Parole.

